

■ **Décision n° SGA-DEC-2024-006**

ID : 060-216001743-20240116-DCRG240116001-AR

Objet : Convention de mise à disposition de l'amphithéâtre du centre des cadres sportifs au Cabinet HOMELAND, le 25 Janvier 2024

Direction de la Vie Associative

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser **Le cabinet HOMELAND** à occuper l'amphithéâtre du centre des cadres sportifs pour la réalisation de leur assemblée générale qui se déroulera le 25 janvier 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec **Le cabinet HOMELAND**, sis 13 Rue d'Uzès 75002 PARIS, représenté par son assistante, Madame Ivana IVICEVIC, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour le 25 janvier 2024 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini et d'appliquer les tarifs votés, chaque année, par le conseil municipal soit un tarif de quatre-vingt euros (80 euros) par créneau réservé.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

A Creil, le 12 janvier 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **16 JAN. 2024**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **26 JAN. 2024**